Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELIB20260929N1-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à DANG Isabelle-Laure / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 216 000 euros HT - délibération n° 4 du 07.04.2026

Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du CGCT,
Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 4 du 07.04.2026 pour les marchés inférieurs à 216 000 euros HT,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises par le maire, présentées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Entreprise	Montant du marché en euros HT-TTC
Remplacement palpeur portail camping	AF Maintenance	520,00 / 640,00
Installation filets pare-ballons stade foot	TSE	3 450,00 / 4 140,00
Signalétiques horizontale et verticale	Signature	19 748,49 / 23 698,19
Remplacement alimentation contrôle accès vestiaires du stade	Barkène	1 442,25 / 1 730,70
Création branchement Place André Ferré	Saur	1 685,72 / 2 022,87
Nettoyage vitrages groupe scolaire René-Guy Cadou	Oblin Nettoyage	1 195,00 / 1 434,00
Achat d'un boîtier défibrillateur	Pro-Défib	450,00 / 540,00
Réparation étuve mobile	Alliance Froid	501,80 / 602,16
Mise en œuvre diagnostic permanent pour la STEP (contrôle annuel - contrat de 6 ans)	Saur	32 266,00 / 38 719.20
Remplacement vitrage suite effraction Espace jeunes	Someval	726,00 / 871,20
Fourniture et pose porte ext. suite effraction Espace jeunes	Someval	3 363,98 / 4 036,78
Création noue et curage fossé Rue Colas	Ent Duhamelle	1 690,00 / 2 028,00
Achat lave-linge cantine	Gitem	2 415,83 / 2 899,00
Signalétique pour déviation travaux sur le réseau EU	Unidé Graffic	774,03 / 928,84
Travaux sécurisation église	Ent Joubrel	44 908.01 / 53 889.61
Travaux sécurisation clocher église	Ent Joubrel	3 570.00 / 4 284.00
Installation brasseurs air (écoles + ALSH)	Adar Solutions	32 431.18 / 38 917.42
Signalétique extérieure salle de sports	Unidé Graffic	2 360.73 / 2 832.88
Signalétique déviation (travaux assainissement)	Conseil départemental	4 790.96 TTC
Peinture pour traçage terrain honneur	TSE	560.00 / 672.00

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD